

Branche
Biodiversité

Information à tous les personnels de l'OFB

10 novembre 2022

COMITE TECHNIQUE DU 27/09/2022

RÉORGANISATION DES SERVICES

Le sujet de la réorganisation des services a été évoqué en début de ce CT, notamment au regard des problèmes dans le SD d'Ile et Vilaine.

Il est rappelé par la direction que les réorganisations ne passent pas devant le CT lorsqu'elles correspondent au document cadre voté en CT. Cependant, une concertation avec les directeurs peut avoir lieu sur interpellation des organisations syndicales.

Nous dénonçons avec la CGT, le non-respect de la loi qui prévoit de soumettre à l'avis du CT " l'organisation et fonctionnement des administrations, établissements ou services ".

De plus, les votes et avis des agents ne sont jamais transmis alors que cela est réclamé par l'ensemble des organisations syndicales.

La direction reconnaît que le niveau de consultation des personnels concernés devrait être mieux définis.

Le Sne-FSU vous incite à nous faire part de tout problème de réorganisation afin de pouvoir interpellier votre direction et en discuter avec elle, avant de faire remonter le sujet devant le Comité.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CA DE L'OFB

Suite à interpellation du Sne-FSU, en mars 2022, qui signalait à l'administration que les représentants du personnel au conseil d'administration (CA) de l'OFB devaient être renouvelés en fin d'année (ils avaient zappé !), l'arrêté concernant l'élection de ces huit personnes (4 titulaires et 4 suppléants) sera enfin publié après validation par le ministère.

Comme pour les autres instances, ce vote se fera électroniquement du 1^{er} au 8 décembre 2022 (dans moins de 2 mois). Nos collègues nouvellement arrivés des laboratoires d'hydrobiologie participeront également à ce scrutin.

Grâce à sa force militante, le Sne-FSU présentera des listes paritaires à toutes les instances de l'établissement et du ministère de l'Écologie, comme pour les élections précédentes, en prenant en compte l'ensemble des métiers et statuts des agents.

Vote : "Pour" à l'unanimité des représentants du personnel



DÉMARCHE D'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION MER

Face aux importants problèmes d'organisation dénoncés par les représentants du personnel, à la demande des agents concernés, l'étude d'une évolution du fonctionnement des services "mer" à 18 mois de création de l'OFB a été actée au CT du 21/09/2021.

Une démarche d'évolution sur cette organisation est un cours depuis cette date et l'état de la réflexion est présenté à ce comité technique.

"Tout va bien, on ne change rien, si ce n'est quelques règles de fonctionnement"

Le Sne-FSU (comme les autres OS et certains membres de la direction) dénonce qu'aucun document n'a été fourni préalablement au CT, ce qui rend la compréhension du projet difficile. Nous découvrons, en effet, l'avancée de ce sujet qui impactera de nombreux personnels, où on nous annonce en substance au bout d'un an que " Tout va bien, on ne changera rien si ce n'est quelques règles de fonctionnement et d'attribution de missions ".

De plus, les agents n'ont toujours pas été consultés sur ces modifications et ne pourront s'exprimer que lorsque ce projet sera abouti ("Circulez, il n'y a plus rien à voir !"). Pire, cette présentation semble aller à l'inverse de ce que souhaite les agents.

Face à nos remontées, un dialogue social devrait avoir lieu avec les organisations syndicales, avant la finalisation de ce projet qui sera présenté au vote d'un Comité dans le courant du 1^{er} trimestre 2023.

ÉVOLUTIONS DES NOTES RIFSEEP DES FONCTIONNAIRES

Il s'agit des notes concernant certains corps de fonctionnaires en position normale d'activité (PNA) au sein de l'OFB et des corps de l'environnement. L'objectif de l'OFB est de pouvoir mettre en paie les évolutions proposées avant la fin de l'année.

MESURES COMMUNES AUX DEUX NOTES :

Le Sne-FSU signale qu'il n'existe plus de baisse d'IFSE lors de changement de groupe de fonction dans les notes ministérielles, alors que cela figure toujours dans celles de l'OFB. L'administration répond qu'elle comptait discuter de ce point ultérieurement.

➔ **Cette mesure, au bénéfice des agents, sera finalement intégrée immédiatement suite à notre intervention.**

Une discussion a également lieu sur la suppression de l'attribution du niveau 5 à la même personne deux années consécutives. (Niveau 5 "exceptionnel" : agent répondant aux conditions définies au niveau 4 et qui a fait preuve, à titre exceptionnel, d'un investissement particulièrement important durant l'année écoulée).

L'administration met en avant que certains investissements exceptionnels peuvent être réalisés plusieurs années de suite.

Le Sne-FSU, ainsi que la CGT et l'UNSA, alerte sur la confiance aveugle de l'administration pour l'attribution de ce niveau de prime, la hiérarchie pouvant jouer sur le chantage à la prime.

L'administration précise qu'un historique des niveaux accordés sera établi et qu'un suivi sera effectué par la DRH pour vérifier le niveau de prime attribué à chaque agent sur plusieurs années.

➔ **Il est finalement acté une évolution positive pour les agents,** avec une attribution possible 2 années de suite et un an de plus sur dérogation justifiée (soit 3 ans au total).

A noter aussi, l'évolution générale de certaines modalités concernant l'éligibilité au CIA, avec notamment la prise en compte des périodes passées en temps partiels thérapeutique au même titre que les périodes d'activité à temps plein.



MESURES POUR CERTAINS CORPS DE FONCTIONNAIRES : (hors corps de l'environnement)

Le projet de note de gestion transmis a pour objet de transposer, avec effet au 1^{er} janvier 2022, une série de mesures mises en œuvre dans la note de gestion RIFSEEP du ministère de la transition écologique en date du 26 juillet 2022. A savoir :

- **une revalorisation des socles indemnitaires** applicables aux attachés d'administration de l'Etat (AAE), secrétaires administratifs (SA) et aux adjoints administratifs et techniques (AAAE/ATAE) ;
- **la garantie d'une revalorisation minimale de 200 € par an de l'IFSE versée aux AAAE/ATAE et de 100 € par an pour les SA** (Attention : celle-ci sera mise en œuvre via l'application des nouveaux socles ou par une augmentation de l'IFSE perçue à titre individuel. Elle ne sera donc pas identique pour tous) ;
- **une revalorisation des socles indemnitaires également pour les TSDD**, dans l'attente de la concertation qui sera menée à partir du dernier trimestre 2022 concernant les modalités RIFSEEP qui leur seront applicables ;
- **une évolution de certaines dispositions relatives au CIA** en vue de la campagne au titre de 2022 ;
- **La revalorisation des montants de référence** applicables pour la prochaine campagne (2022) pour tous les agents concernés par la note ;
- **l'intégration des montants de référence applicables aux ITPE et TSDD**, afin de permettre le versement du CIA à ces agents en avril 2023 au même titre que pour tous les agents concernés (en revanche, les modalités relatives à la cotation des postes de ces corps et aux modalités d'évolution de l'IFSE feront l'objet d'une concertation spécifique en 2023, avec effet rétroactif au 01/01/2022).

VOTE : "Pour" Sne-FSU, CGT, FO et CGC / "Abstention" UNSA

MESURES POUR LES CORPS DE L'ENVIRONNEMENT :

L'évolution concerne surtout les montants IFSE socle applicables aux TSE suite aux évolutions de la grille indiciaire mises en œuvre au 1^{er} septembre 2022 (suppression du 1^{er} échelon indiciaire et décalage des autres indices sur 12 échelons).

Les grilles déterminant les montants de l'IFSE socle pour les TSE sont donc modifiées afin de garantir les régimes indemnitaires actuels des agents concernés (le 1^{er} échelon des groupes IFSE est supprimé et les autres niveaux sont décalés sur les 12 échelons restants). **Cette mesure n'a aucun impact sur le montant de l'IFSE versé aux agents.**

Le Sne-FSU signale à l'administration qu'un recours pour excès de pouvoir a été déposé devant le tribunal administratif (et renvoyé devant le conseil d'état) contre la précédente note RIFSEEP des corps de l'environnement. Il concerne le non-respect des textes concernant la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) et les différents groupes A à D créés par l'OFB a contrario du décret. Ainsi que le fait que cette note contrevient à la note d'orientation du MTE en ce qui concerne le maintien à titre individuel du groupe de fonction précédemment détenu et l'évolution au sein de ce groupe, en cas d'évolution du poste de l'agent dans un groupe de fonctions inférieur à celui dans lequel il se trouvait avant une réorganisation. De ce fait, le Sne-FSU ne pourra pas voter "Pour" cette note, qui remplace la précédente, bien qu'elle présente des avancées que nous trouvons positives pour les collègues et sur lesquelles nous sommes d'accord.

VOTE : "Contre" Sne-FSU (car recours actuellement au TA contre cette note) / "Pour" FO et CGC / "Abstention" UNSA et CGT (qui ne prend part au vote)



DÉMARCHE DE PROJET DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'administration nous présente le projet de la DSI comme un point d'étape, sur une démarche stratégique, qui sera soumis pour avis à un futur Comité en 2023. La démarche est participative, avec un séminaire dont il ressort de : placer l'utilisateur au centre du projet / optimiser les moyens / fournir des solutions aux utilisateurs dans le cadre du développement durable / gouvernance du numérique / maîtriser le risque et la conformité. Un projet finalisé nous sera fourni pour novembre.

Le Sne-FSU dénonce l'absence de documents attestant de l'adhésion des agents de la DSI sur le projet, comme pour les autres restructurations. De plus, aucun schéma organisationnel n'est fourni.

Contrairement à ce que l'OFB annonce, le document fourni mentionne " *A l'issue, le projet de direction pourra être finalisé et partagé avec les agents de la DSI* ". Cela est inacceptable, tous les agents doivent être consultés afin d'exprimer leur opinion sur le projet avant sa validation. Nous signalons que de nombreuses inquiétudes ont été remontées par les collègues de la DSI, notamment en ce qui concerne l'externalisation de leurs tâches, les changements de métier, les résidences administratives (RA). Tous les problèmes ne sont pas réglés.

Le Sne-FSU demande qu'une rencontre entre le directeur DSI et les OS soit programmée pour discuter des problèmes et trouver des solutions avant finalisation et une future présentation à l'avis du comité.

L'OFB répond que l'externalisation des tâches est là en complément car la DSI n'a pas les effectifs pour tout faire en interne. Il n'est pas prévu de s'attaquer au travail des techniciens informatiques ou à leur RA (personne ne sera obligé de bouger). Par contre, une clarification de qui fait quoi en matière d'externalisation doit être effectuée. Il faut également rediscuter du découpage et comment on assure la continuité de service lors des congés, car l'ancien découpage n'est pas fonctionnel. Il faut prendre le temps d'en discuter et d'élaborer un plan d'action.

Le Sne-FSU restera également attentif à ce dossier et à la prise en compte des problématiques que rencontraient les agents, notamment au regard de leur RA. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

A la demande du Sne-FSU, l'administration confirme qu'il est bien prévu de discuter de la "charte informatique".

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'OFB A LA RESTAURATION DES AGENTS

Demandé par le Sne-FSU au CT du 12 avril 2022, ce point devait être rediscuté ultérieurement. Nous avons donc appuyé la demande des collègues pour qu'il soit remis à l'ordre du jour de cette instance.

Deux demandes sont formulées pour Vincennes. Que l'OFB prenne en charge l'augmentation de quelques centimes du restaurant administratif du siège et qu'une augmentation générale de la prestation OFB pour le nouveau plateau soit étudiée, au regard du coût exorbitant de ce restaurant.

Le Sne-FSU, complète en demandant que soit fourni des prestations repas à tous les personnels de façon équitable, quelque soient leurs lieux de travail. Nous rappelons pour cela les dispositions prévues en la matière.

« l'attribution de titres-restaurant par les collectivités publiques et leurs établissements est expressément envisagée en faveur de leurs agents, s'ils ne peuvent pas bénéficier d'un dispositif de restauration collective compatible avec la localisation de leur poste de travail ou si les personnels isolés ne peuvent pas accéder, en raison de la localisation de leur poste de travail à ce dispositif de restauration collective ou à tout autre dispositif mis en place par contrat passé avec un ou plusieurs gestionnaires de restaurants publics ou privés ».



Le DGDR approuve cette demande mais déclare que la délivrance de tickets restaurant n'est pas d'actualité. De même, une participation "repas" sur le bulletin de salaire n'est pas réalisable, car cette prestation serait alors imposable et soumis à cotisation.

Il rappelle que l'OFB contribue actuellement à hauteur de 4 € / repas pris auprès d'un prestataire conventionné, quel qu'il soit. S'il s'agit d'un restaurant administratif, cette contribution est augmentée de la prestation interministérielle de 1,38 € (pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 534).

Pour le restaurant du plateau, il faut regarder ce qu'il peut être fait.

Le dispositif de restauration étant considéré comme un avantage social il doit être accordé sur une base égalitaire à l'ensemble des personnels.

Le Sne-FSU demande que soit étudié la charge de travail engendrée par le conventionnement avec des prestataires pour l'ensemble des implantations de l'OFB et de vérifier qu'il ne serait pas moins coûteux en temps de passer par un système de carte repas, avec un relevé mensuel d'attribution identique aux frais de déplacements (équivalent aux tickets repas).

Le DGDR déclare que ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain CT

DÉLAI DE COMMISSIONNEMENT DES CONTRACTUELS SUR POSTES IE

Les représentants du personnel dénoncent la durée excessive (1 an et demi) permettant le commissionnement des collègues contractuels qui sont sur des contrats de 3 ans pour une formation "lourde et qualifiante".

L'administration répond que les délais très longs de formation et les retards engendrés par le manque de formateurs disponibles, se répercutent sur le commissionnement. Il faut également ajouter les délais très longs des actes de commissionnement entre le ministère et l'établissement, sur lesquels l'OFB essaye de gagner du temps. L'OFB espère avoir résorbé ce retard de commissionnement pour septembre 2023.

GESTION DES CORPS DE L'ENVIRONNEMENT

Le Sne-FSU demande quelles sont les modalités de mise en œuvre du prochain concours TE, notamment pour les agents contractuels déjà employés sur des postes d'IE à l'OFB ou de garde moniteurs dans les Parcs nationaux.

L'administration répond qu'ils doivent dans un premier temps préparer le concours avec les CVRH locaux.

Des modalités d'affectation seront possibles sur leur propre poste en cas de réussite et ils garderont leur poste en contractuel s'ils ne sont malheureusement pas reçus au concours.

Concernant le nombre de postes ouverts au concours, l'administration est toujours incapable de nous fournir un chiffre. On nous avait pourtant déclaré lors du CT du mois de juillet que cela serait possible après l'été. Y a-t-il anguille sous roche ?

Le Sne-FSU rappelle que le comité technique doit être consulté pour avis sur les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Le Sne-FSU demande où en est la requalification des ATE dans le corps des TE ?

L'administration nous informe qu'il y a eu 840 requalifications pour l'instant. Il reste 103 ATE (75 OFB ; 20 PNx ; 8 disponibilités).

L'administration nous annonce avancer le concours 2023 au mois de mars au lieu du mois d'octobre, mais nous alerte sur le fait que s'il n'y a pas assez d'agents lauréats au concours, il n'y aura pas de candidats sur la liste d'aptitude (LA).



En effet, le nombre de personne pouvant figurer sur la liste d'aptitude est directement issue du nombre de lauréats au concours.

L'OFB insiste donc sur le fait que tous les agents souhaitant devenir TE doivent s'inscrire au concours, même ceux en disponibilité.

Tous les ATE qui passeront le concours seraient reçus pour passer TE.

Le DGDR ajoute que le calibrage est bien fait pour que tout le monde passe en TE, mais que tous les ATE qui ne seront pas requalifiés resteront dans le corps des ATE.

Bien que la problématique du passage des oraux sur Paris soit mise en avant comme un frein à ce concours, qui devait être une simple formalité de reclassement des ATE au regard des fonctions exercées, l'établissement refuse de simplifier le processus.

PROBLEMES DE LOGICIEL DE RAPPORTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Sne-FSU demande à discuter des problèmes de :

- **décompte des temps de récupération des heures de nuits** : Seul apparait un temps de compensation contrairement aux dimanches et JF travaillés qui prévoient un temps de compensation et un temps de récupération lorsque ces jours ne sont pas indemnisés ;

- **report annuel des heures de nuit à récupérer ou compenser** : Le temps excédentaire de fin d'année est bien pris en compte depuis la dernière modification du logiciel, mais pas les reliquats d'heures de nuits à récupérer ou compenser ;

- **décompte des temps le dimanche et les JF travaillés** : Selon le mode de compensation choisi (indemnitaires ou compensation horaire), les heures effectuées les dimanches et JF ne sont pas comptabilisées de la même manière et impact le temps final de l'agent de façon négatif.

Le DGDR demande qu'un GES soit rapidement mis en œuvre pour traiter ces problématiques avec les OS.

ÉVOLUTION DES TAUX D'AVANCEMENT DU QUASI-STATUT

Le Sne-FSU demande un point d'informations sur la demande réalisée par l'établissement auprès du ministère concernant l'évolution des taux d'avancement des personnels du quasi-statut de l'environnement.

Après relance, l'OFB n'a à ce jour aucun élément de réponse du ministère, ce dernier restant dans l'attente de l'aval du guichet unique. Ce fait engendre un retard de calendrier pour la CCP ministérielle sur les avancements et promotions qui aurait déjà dû avoir lieu.

TRANSFERT DES LABORATOIRES D'HYDROBIOLOGIE

Les agents concernés par ce transfert sont arrivés au sein de l'OFB au 1^{er} septembre 2022. Le Sne-FSU demande un point d'informations pour connaître le nombre d'agent ayant refusé leur transfert, le nombre de poste disponibles, les problèmes de primes éventuels, etc ...

L'administration répond que la convention de mise à disposition des agents a été signée. Cela concerne 65 agents (pour 62,5 ETP), avec une compensation ministérielle entre 4 à 5 millions d'euros alloués par le ministère. 4 agents resteront à disposition au 1^{er} janvier et les autres seront intégrés aux effectifs de l'OFB, avec garantie du maintien de rémunération. Il y a quelques postes vacants dans les laboratoires d'hydrobiologie.



BILAN DES ATTRIBUTIONS DES 1/2 POSTES DE SECRETARIAT DANS LES SD

A la demande du Sne-FSU l'administration fait un point sur cette transformation demandée par certains chefs de service.

En 2020, suite à la possibilité de supprimer un poste d'IE dans leur service pour permettre à deux SD de bénéficier d'un demi postes de secrétariat, 35 SD ont souhaité bénéficier d'une transformation de poste d'IE en Secrétaire.

Au regard du plafond d'emploi, il n'y a pour l'instant que 25 postes de secrétaires de pourvus. 8 postes sont en cours de recrutement et 6 seront publiés en 2023. Le recrutement tient compte de priorité notamment au regard des postes d'IE vacants.

A noter que certains SD, au regard des possibilités départementales, continue de bénéficier de contrats aidés pour leur secrétariat.

CONSIGNES POUR TOUCHER LA PRIME DE RESTRUCTURATION DE SERVICE

Le Sne-FSU dénonce la diffusion de consignes (fiche d'information) auprès de certains agents pour toucher la PRS, alors qu'il n'y a eu aucune publication sur l'intranet d'une note de service datée et signée.

Le DGDR reconnaît qu'il faut une décision et que suite au dernier CT les DR en ont été informé. L'OFB va donc établir des décisions individuelles.

Devant les réactions indignées des représentants des personnels, qui conteste l'absence d'une note de service ou d'une instruction interne de l'OFB, l'administration déclare, au mépris de toutes les pratiques établies, qu'il n'y a pas obligatoirement diffusion de note suite à consultation du CT.

Une doctrine a été présentée au CT pour avis et cela aboutira à une décision finale individuelle pour la PRS. Cette pratique est contestée par l'ensemble des représentants des personnels.

Les agents ayant changé de RA, dont les distances permettraient de percevoir la PRS, sont invités à effectuer une demande chiffrée d'indemnisation auprès du Directeur général (en RAR comme pour les RASI). Tout refus ou absence de réponse dans les deux mois leur permettra d'engager un recours devant le tribunal administratif du lieu de leur résidence personnel.

MISE EN ŒUVRE DES COMMANDES HABILLEMENT

Face aux différentes questions remontées des représentants des personnels, l'administration nous annonce que les nouveaux marchés habillement sont publiés.

Concernant le marché transitoire, le logiciel est resté ouvert plus longtemps (au-delà du 30/08) et l'OFB a pris en compte toutes les commandes hors délais.

Le SNE-FSU demande pourquoi la hiérarchie n'a plus de regard sur les commandes de leurs agents et comment ils vérifient que ces agents ont l'habillement nécessaire aux missions conformément à l'instruction en vigueur.

L'administration répond simplement que c'est une demande des DR.

➔ Les CSD et CUT n'ont plus qu'à demander ce renseignement à leur DR, alors que les services administratifs des régions sont déjà submergés de travail ! de qui se moque-t-on ?

Nous apprenons également que les problèmes de livraison des effets de la tenue de cérémonie devraient être traités rapidement.



➔ Concernant les demandes d'échanges d'effets non réalisés, l'administration annonce que les effets renvoyés sont perdus pour l'agent.

Le Sne-FSU déclare que c'est inentendable. Les agents se font ainsi spolier d'une possibilité d'achat importante et les sommes correspondantes doivent leur être réaffectées.

Suite à notre intervention, le DGDR accepte de regarder les possibilités de livrer les effets demandés par les agents, au minimum par le biais du stock à constituer.

POINTS NON TRAITÉS

- Remise en œuvre de la subrogation pour les contractuels QS

Nous souhaitons obtenir un point d'information quant à la possibilité de remise en œuvre de la subrogation pour les contractuels. **Le DGDR s'était engagé au dernier CT à consulter l'agente comptable sur le sujet.**

- Création de correspondants régionaux chasse/sécurité à la chasse sans quotité de temps de travail adéquat

Ces postes de correspondants sont créés avec des quotités de temps de travail de 25% qui ne tiennent pas compte des temps de déplacements que cela engendrera avec des missions sur plusieurs jours et sans aucune compensation indemnitaire. **Demande d'avis du CT sur la création de ces postes.**

- Gestion des agents des corps et des contractuels par le DG

Au regard du pouvoir de plus en plus autocratique des directeurs régionaux et des parcs marins dans la gestion des personnels, nous demandons que le recrutement et le licenciement des agents relèvent de la direction générale.

- Formation des nouveaux arrivants

Face au licenciement insidieux d'agent pour "défaut de connaissance du poste" alors qu'ils n'ont pu se former en conséquence, nous demandons une formation de tout nouvel arrivant, quel que soit son statut (ou tuilage minimum).

*Encore un comité technique très fourni
où tous les points concernant les personnels n'ont pu être abordés.*

*Le Sne-FSU, grâce à ses militants en instance, continue cependant à traiter
tous les sujets remontés par les agents dans l'intérêt des personnels.*

Contacter votre section « Biodiversité »	
Haut-de-France - Normandie cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr 06 76 61 32 64	Grand-Est patrice.brenans@ofb.gouv.fr 06 27 02 57 54
Bretagne - Pays-de-Loire becot.matthieu@wanadoo.fr 06 14 16 19 81	Bourgogne – Franche-Comté sne-fsu@ofb.gouv.fr 06 20 99 91 84
Nouvelle-Aquitaine js_reynaud@hotmail.fr 06 25 07 05 58	Auvergne – Rhône-Alpes oriol.pierre@neuf.fr 06 25 07 06 77
Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse snepacacorse@gmail.com 06 70 81 78 84	Occitanie snesectionlr@gmail.com 06 83 61 17 37
Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer sebastien.jacquillat@gmail.com 06 34 04 63 29	

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »	
Isabelle HEBA 06 68 77 69 49 isabelle.heba@gmail.com	Pascal WANHEM 06 20 99 91 84 wanhem.sne@gmail.com

